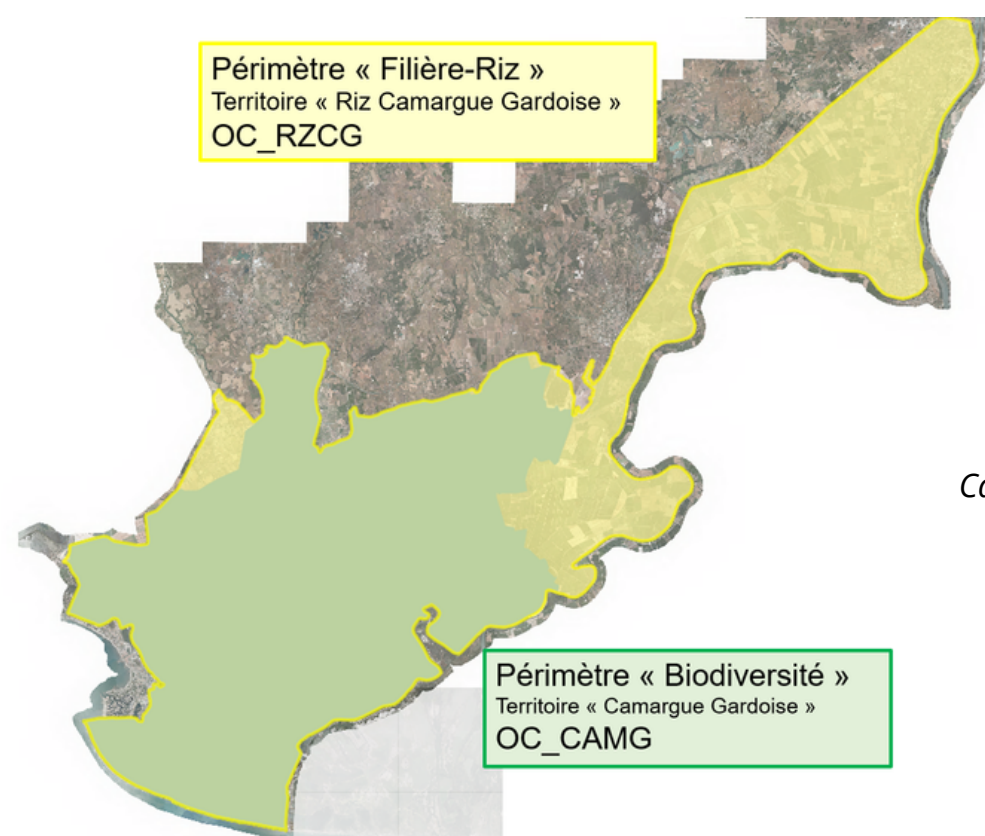


PAEC Camargue Gardoise

Le PAEC de la Camargue Gardoise est un projet centré autour des **enjeux filière riziculture et biodiversité**. Ce projet est porté par le **Syndicat Mixte Camargue Gardoise (SMCG)**, composé de 8 communes, du territoire et du département. Le SMCG a pour objectif de **mener une politique de développement durable alliant protection et mise en valeur du patrimoine camarguais**. Le PAEC intègre deux territoires : le territoire « Riz Camargue Gardoise » de 467 km² (et de SAU 3 000 ha) et le territoire « Camargue Gardoise » en biodiversité (SAU 3 500 ha) et s'étend sur 19 communes. Le SMCG a déjà participé à l'animation de plusieurs programmes et est depuis 2007 opérateur sur le périmètre du site Natura 2000 Petite Camargue. La Camargue est caractérisée par un système à dominante de **polyculture et élevage**. Le PAEC s'inscrit dans une démarche de **maintien** et de changement de certaines pratiques agricoles vers des pratiques plus vertueuses.



Carte du périmètre du PAEC Camargue Gardoise et ses territoires



Rizières - S. Colombeau ©

Équipe projet et gouvernance

SMCG (opérateur), Chambre d'Agriculture du Gard et Chambre Régionale d'Agriculture (partenaires). Des prestataires participent également à l'équipe projet : le CEN d'Occitanie et centre ornithologique du Gard.

Comité de pilotage : SMCG, Natura 2000, Chambre d'agriculture du Gard, Chambre régionale d'agriculture, représentants de la DDT(M) du Gard, de la région et DRAAF Occitanie, associations d'élevage extensif, syndicat des riziculteurs, centre français du riz et PNR de Camargue.

Diagnostic du territoire

A. Enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux retenus pour ce PAEC répondent d'une part aux objectifs Natura 2000 : « **Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire** », « **Conserver et restaurer les espèces d'intérêt communautaire** », et d'autre part aux objectifs du SAGE : « Préserver, restaurer et gérer durablement les zones humides (ZH) du territoire et les activités socio-économiques qui leurs sont liées », « Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques » et enfin « Maintenir la qualité des paysages naturels et culturels ».

Territoire Riz Camargue Gardoise : **conserver la riziculture** dans les rotations culturales car la diminution des surfaces cultivées en riz génère une baisse des apports d'eau douce sur le territoire et contribue à la salinisation des terres. Le mélange entre eau douce et eau salée crée en effet des conditions de vie, d'alimentation et de reproduction idéales pour de nombreuses espèces.

Territoire Camargue Gardoise : enjeu principal consistant au **maintien et à l'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux**. L'avifaune de la Camargue constitue un refuge de migration et des espèces à fort enjeu comme le héron pourpré ou le butor étoilé sont présentes. Le maintien d'un couvert adapté pour les zones d'hivernage et l'adaptation des pratiques de fauche en période de reproduction sont des objectifs. Les infrastructures agroécologiques (IAE) sont également intégrées dans l'enjeu de rétablissement des continuités écologiques sur les linéaires car elles participent à la connexion entre populations et constituent un intérêt pour les espèces d'odonates et chiroptères.

B. Pratiques agricoles

Le territoire Riz Camargue Gardoise comporte 922 exploitations agricoles et est à dominante polyculture et élevage (près de 40% des surfaces agricoles dédiées). Les surfaces de riz dans les rotations diminuent, bien que la filière riz bénéficie de l'**IGP « Riz de Camargue »**. Ces dernières années, le cours de la production du riz était bas par rapport à d'autres productions céréalières. La rémunération peu attractive a donc limité la présence de riz dans les rotations, bien que cette production enlève le sel des parcelles en apportant des grandes quantités d'eau douce.

Le territoire Camargue Gardoise comporte 644 exploitations. Près de 50% des surfaces sont des prairies permanentes ou temporaire, du fourrage est produit. Cela indique donc un territoire à dominante **élevage extensif**.

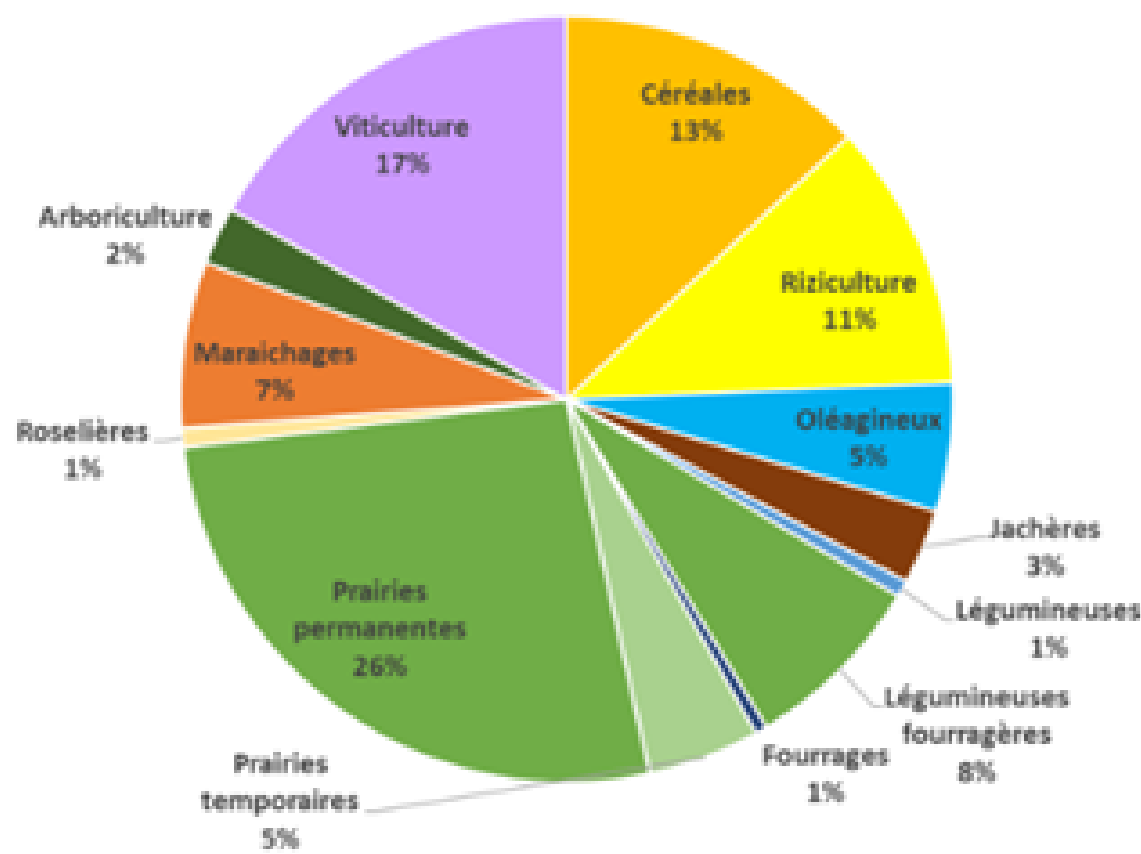


Figure 1 : Part des productions agricoles territoire "Riz - Camargue Gardoise" - source RPG 2020

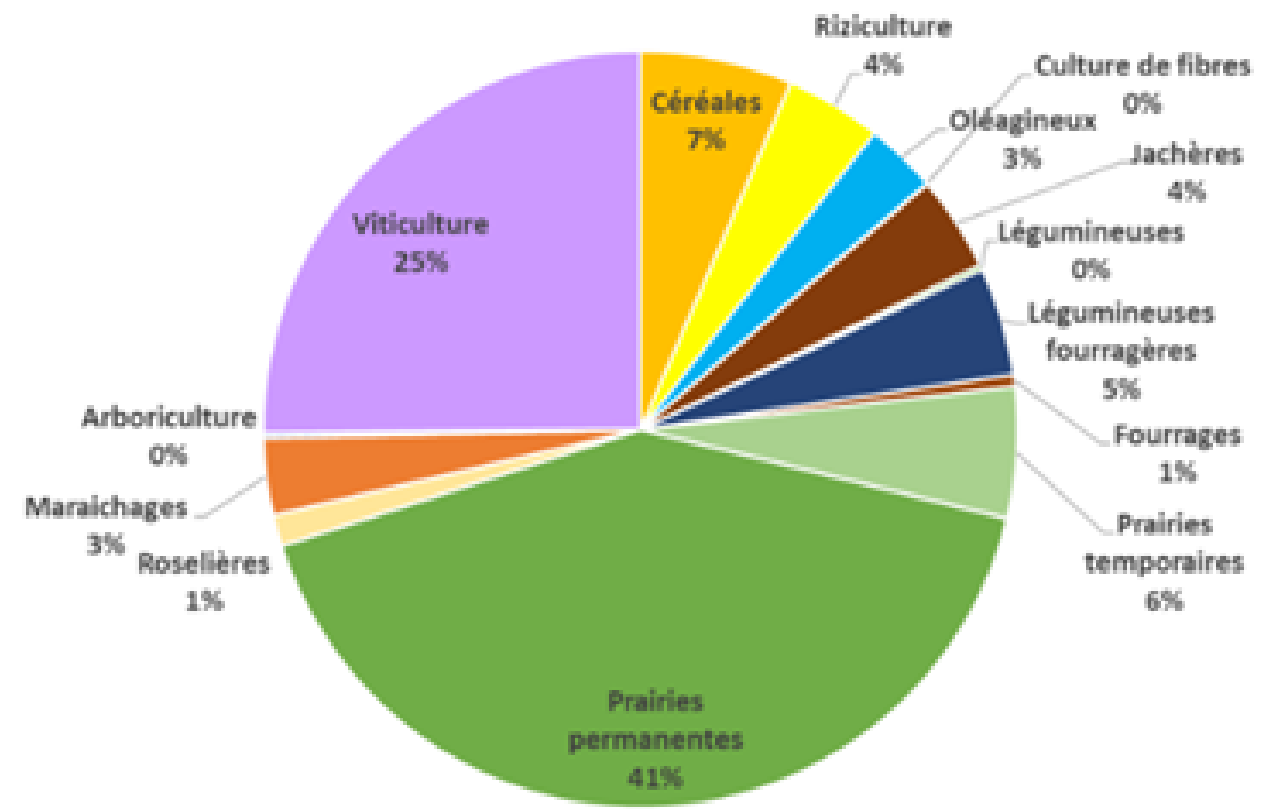


Figure 2 : Part des productions agricoles territoire "Camargue Gardoise" - source RPG 2020

Répartition de l'assolement de chaque territoire du PAEC

Objectifs et stratégie

État initial

- Diminution des surfaces de riz dans les rotations culturales,
- Phénomènes de **salinisation** des sols.

État final visé

- Apporter de l'eau douce de qualité sur le territoire,
- **Maintenir** les **zones humides** artificielles abritant une biodiversité particulière.

Préconisations

- **Accroître** la **fréquence du riz** dans la **rotation** de façon à augmenter l'apport d'eau douce pour lutter contre la salinisation des sols,
- Apporter des innovations culturales visant la **réduction d'utilisation de produits phytosanitaires** de synthèse.

TERRITOIRE RIZ CAMARGUE GARDOISE

État initial

- Risque de **surpâturage**, de fermeture des milieux,
- Nécessité de maintenir des pratiques d'élevage extensif, dégradation des roselières.

État final

- Améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire,
- Offrir des conditions favorables de déplacements et de reproduction aux espèces ciblées.

Préconisations

- Maintenir et adapter des pratiques d'élevage extensif visant la conservation des HIC,
- Mettre en place des pratiques favorables à l'écologie des espèces d'intérêt communautaire visées.

TERRITOIRE CAMARGUE GARDOISE

Les mesures choisies coïncident avec la stratégie de protection et mise en valeur du patrimoine camarguais par **valorisation de la filière riz et protection de la biodiversité**. L'entretien des **IAE** permet également de rétablir les continuités écologiques sur les linéaires car elles participent à la connexion entre populations et constituent un intérêt pour les espèces d'odonates et chiroptères

Au total, le budget des MAEC pour ce projet s'élève à **1 996 776€**.



Territoire	Code mesure	Nom de la mesure
Riz- Camargue Gardoise	OC_RZCG_RZ01	Gestion des rizières - faux semis mécanique
	OC_RZCG_RZ02	Gestion des rizières - semis à sec ou repiquage
Camargue- Gardoise	OC_CAMG_ROSE	Gestion des roselières
	OC_CAMG_MHU4	Gestion hydraulique des milieux humides
	OC_CAMG_PRA1	Surface herbagère et pastorale
	OC_CAMG_PRA3	Gestion pastorale
	OC_CAMG_CIFF	Création de couvert
	OC_CAMG_ESP1	Mise en défend
	OC_CAMG_ESP4	Retard de fauche
	OC_CAMG_OUV2	Gestion pastorale et entretien mécanique
	OC_CAMG_IAE1	Entretien linéaire arboré
	OC_CAMG_IAE2	Entretien des mares
OC_CAMG_IAE3	Entretien des fossés	

MAEC retenues pour le PAEC Camargue Gardoise

Interview avec Léa Lafournière, chargée de mission Natura 2 000 au sein du PAEC Camargue Gardoise

Q : Avez-vous de l'ancienneté sur le projet ?

R : Le SMCG opère sur les MAEC depuis 2008. J'ai réalisé l'animation de l'ancien PAEC puis rédigé le nouveau projet pour la programmation de 2023-2025 que j'anime.

Q : L'ambition prévue du PAEC est-elle atteinte par rapport à l'avancée actuelle aujourd'hui ?

R: Non, les règles de mise en place du PAEC sont arrivées tard l'année dernière. Par conséquent, les diagnostics et engagements des agriculteurs ont dû être faits avant d'avoir des règles bien connues. Certains exploitants ne pouvaient pas s'engager car la situation était trop incertaine.

Q : Combien d'exploitants engagés ?

R : Pour le territoire Camargue Gardoise, 38 contrats pour 20 exploitants ont été rédigés en 2023. Pour le territoire Riz-Camargue Gardoise, l'ordre de grandeur est autour de 22 contrats.

Q: Quelle mesure a été la plus souscrite ?

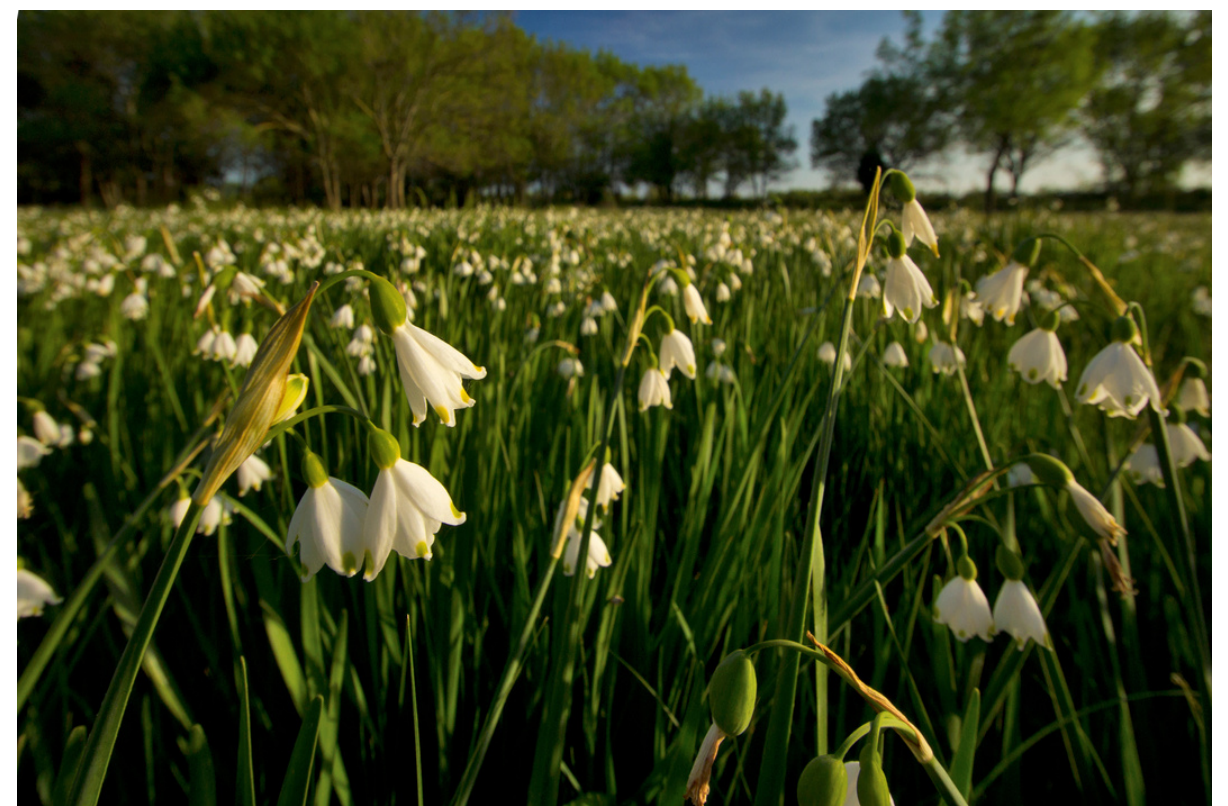
R : Pour le territoire Riz-Camargue Gardoise, plus de 90% des engagements concernent la mesure riz 1 (OC_RZCG_RZ01, cf. tableau). Cette mesure est facile à mettre en place car seules deux années de riz sur les 5 ans d'engagement sont requis. Le pas de temps est plus facilement réalisable par les exploitants que la mesure riz 2 (OC_RZCG_RZ02, cf. tableau) qui exige une technique plus complexe à mettre en place et demande 3 ans d'engagement.

Pour le territoire Camargue Gardoise à enjeu élevage, la mesure surface herbagères et pastorales 3 (PRA3) fonctionne bien, puisqu'elle correspond au mieux aux pratiques du territoire caractérisé par l'élevage extensif. Cette mesure permet d'ajuster le taux de chargement.

Un succès inattendu est la mesure protection des espèces 4 (ESP4) sur le retard de fauche qui a le meilleur impact écologique. En effet, plus l'intervention en fauche intervient tard, plus il y a d'espèces qui se développent. 5 contrats ont été établis, ce qui engage 45 ha.

Q : Comment vous êtes-vous fait connaître ?

R : Le syndicat est bien connu et identifié sur les MAEC. Pour les souscriptions, des courriers d'invitations à des réunions d'information sont envoyées à tous les éleveurs et riziculteurs. S'ils veulent s'engager, un rendez-vous pourra être pris pour réaliser un diagnostic.



Prairie humide - S. Beaudoin ©

Q : Les MAEC permettent elles de construire un dialogue entre les différents acteurs sur le territoire?

R : Oui, pour la filière riz qui est très technique, le dialogue se fait surtout via la chambre d'agriculture qui réalise les diagnostics des PAEC et permet de mieux connaître les acteurs de la filière. Concernant l'enjeu biodiversité, un dialogue est véritablement établi avec les éleveurs. L'opérateur est perçu comme un organisme à qui on peut poser des questions et orienter les choix de pratiques des agriculteurs pour préserver la biodiversité. Un suivi tous les 2-3 ans sur chaque parcelle est de plus prévu.

Q : Quelles sont les forces et faiblesses du dispositif ?

R : Les MAEC sont un outil pertinent au travers du dispositif Natura 2000 pour faire de la contractualisation. Le principe est bien mais la mise en œuvre est trop complexe. On compte plusieurs problèmes comme des règles exigeantes, des timings à respecter, des retards de paiements sur l'ancienne programmation ou des pratiques culturelles qui ne correspondent pas aux attentes des agriculteurs. Les agriculteurs ne veulent alors plus faire de contrats.



Troupeau de taureaux - S. Colomnaud ©

Directeur de la publication :

Florent Guhl, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie.

Encadrement, rédaction :

DRAAF Occitanie : Nathalie Colin, Responsable de l'unité aides directes et agro-environnementales

Institut Agro Montpellier : Audrey Perrussel, Étudiante ingénieur agronome en 2ème année